

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018 à 8 heures

DATE DE LA CONVOCATION : 28 août 2018

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI – Catherine REBATEL – Carole CISSE –
Christophe MARTIN, adjoints
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD - Margot MERLE –
Aurélie BERNARD - Gilles du CHAFFAUT – Marie SANGNIER

Procurations :

Aurélien VINCENT à Roger GUGLIELMETTI
Patrick LESPINASSE à Gilles du CHAFFAUT

Absente : Bernadette TELMON

Secrétaire de séance : Marie SANGNIER

La séance est ouverte à 8 h, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

A la demande du Maire, le conseil municipal est appelé à statuer sur la tenue à huit clos de la présente réunion en raison de la confidentialité nécessaire de la décision à prendre.

Approuvé à l'unanimité

Après approbation, Madame le Maire demande au public présent de sortir de la salle.

1°/ Délibération n°043/2018 – Autorisation pour participer à la vente aux enchères publiques sur licitation – Désignation d'un avocat et fixation d'un montant plafond

Le Conseil Municipal, suite aux opérations de partage de la succession de Pierre JOURDAN et Madame BOIS, autorise Madame le Maire à participer à la vente aux enchères publiques par licitation, des parcelles B502, B1179, B1180, B1185, B1186, B1187, B1188, B1191 et B1192, ce qui permettra à la commune d'augmenter la maîtrise du foncier dans le secteur du Pont de l'Alp, concerné par un aménagement de parking sécurisé.

Le Conseil Municipal mandate Maître Jean-Pierre AOUDIANI, avocat au barreau des Hautes-Alpes, pour porter les enchères au nom de la Commune.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 8 h15